

Réf: Dossier N° : 53042

AVIS DE CONSTITUTION

**SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE CONSTRUCTION
FRANQUIVE ET KILAN SARL » en abrégé «SICOFK SARL »**
**Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON ANANERAIE CARREFOUR
OASIS, 06 BP 6882 ABJ 06**

Aux termes de la DRC et des Statuts SSP en date du 07 Août 2018, et enregistrés au CEPICI le 13 Aout 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « SOCIETE IVOIRIENNE DE CONSTRUCTION FRANQUIVE ET KILAN SARL » en abrégé «SICOFK SARL ».

Objet: toutes prestations dans le domaine de la construction en général, la conception et la réalisation de tous travaux de construction, le contrôle des travaux de construction

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en nature, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - YOPOUGON ANANERAIE CARREFOUR OASIS, 06 BP 6882 ABJ 06

GERANT: Madame CESSEGNON DELIA CHRISTELLE M.L .

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-20658 du 13/08/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°19347 du 13/08/2018

Pour Avis

Le CEPICI

